Tirage au sort. — Lundi commenceront les opérations du tirage au sort pour les trois cantons urbains de Douai ; elles se continueront mardi et mercredi.

Le concert de la Société Philharmonique. — Jeudi soir, cette société offrait, à ses membres, un concert où ont été vivement applaudis :

M. Germain Dupont, professeur de clarinette à l'Ecole de musique de Douai, qui a joué, avec accompagnement de cordes, le larghetto du quintette, de Mozart. Il y a une expression très juste et très classique.

Madame de Wareus, quoique paraissant fatiguée, a enlevé d'une façon superbe, la grande scène de Marguerite (*La Coupe du Roi de Thulé* et *Les Bijoux*), et le grand air d'Orphélie.

L'orchestre était dirigé par M. Gillet ; Mlle Marthe Dubois et Mlle Baillgand tenaient avec modestie et autorité, le rôle d'accompagnatrice.

A l'Hôtel-Dieu. — On a amené vendredi à l'Hôtel-Dieu un ouvrier mineur, qui s'est fracturé la jambe gauche à la fosse Gayant.

Marché. — Le 22 janvier tombant un dimanche, le franc marché aura lieu le lundi 23 janvier.

DOUAI. — Naissances. — Louis Poulain, à Frais-Marais. — Henri Petit, rue de Paris, 99.

Mariages. — Louis Eandde, mineur, et Mathilde Monceau, couturière, veuve de Léon Nuez, à Douai. — Alfred Dusart, batelier, à Paris, et Léonie Monbailly, batelière, à Douai.

Décès. — Charles Filière, 49 ans, tondeur de chevaux, époux en deuxièmes noces de Victorine Wasson, à Dorignies. — Joséphine Buicourt, 70 ans, sans profession, veuve de François Dropy, 5, chemin d'En-bas. — Léon Dangremont, 3 ans, 40, rue de Bellain.

Lucie Brulin, 69 ans, ménagère, célibataire, 8, place Mengin.

SIN-LE-NOBLE. — On nous annonce la mort de M. J.-B. Lamendin, porion retraité des mines d'Anzin, décédé mercredi dernier, des suites d'un refroidissement, à l'âge de 70 ans.

C'était un homme de bien et un bon chrétien, dans toute la force du terme. Non seulement il était fidèle à remplir tous les devoirs qu'impose la foi catholique, mais il passait à prier tous ses moments de loisir. Ses derniers jours surtout, ses suprêmes exhortations à sa famille, et jusqu'aux paroles entrecoupées qu'il prononça sur son lit de mort, ont été un sujet d'édification pour ses proches et pour ses amis.

M. Lamendin était la bonté même. Malgré bien des épreuves, accidents ou maladies, on ne le rencontra jamais triste ou découragé, tant était grande sa confiance en Dieu.

Membre fondateur et commissaire de la société Sainte-Cécile, il y était bien assidu et s'y montrait d'une bonne humeur et d'une joviialité dignes d'un jeune homme. Il y sera profondément regretté.

Il y a quelques années, sa fille, Mlle Virginie Lamendin, a été guérie subitement, à Lourdes, d'une grave maladie d'yeux qui avait jusque-là désespéré tous les oculistes et qui devait, à bref délai, la rendre complètement aveugle.

Séance récréative. — Dimanche 22 et dimanche 29 janvier, la Réunion dominicale des Filles de la Charité donnera sa grande séance récréative annuelle. Le programme est très varié et fort intéressant. Nul doute que la salle de la maison Sainte-Cécile, si vaste cependant, ne se trouve, cette année encore, beaucoup trop petite pour la circonstance. Il sera prudent de retenir des places d'avance.

WAZIERS. — Mouvement de la population en 1904. — Naissances, 102 ; décès, 82 ; mariages, 26.

WAZIERS. — Du 6 au 13 janvier 1905. — Naissances. — Dumart Fernand, rue Notre-Dame. — Lenoir Gaston-Paul, rue de la Vieille-Eglise.

Mariage. — Radis François et Carpentier Elise, impasse Bassée.

Décès. — Delaraque-Constant, 64 ans, ancien mineur, corons des Sœurs. — Vinet Auguste, 38 ans, mineur, fosse Notre-Dame. — Dhainaut Alexandre, 39 ans, cultivateur, rue du Marais.

COUTICHES. — Dimanche 15 courant, à quatre heures et demie très précises, aura lieu, dans le local du Patronage, une grande matinée récréative en profit de l'Œuvre.

Programme :

1° *Maître Palotin*, comédie en un acte et six tableaux ;

2° *Les Trois Lapins*, comédie en un acte et quatre tableaux ;

3° *La Bombe glacée*, comédie en un acte ;

4° St Nicolas, Père Fouettard, Bonhomme

CHOCOLAT DELEWYNE-MEURIFFE universellement le meilleur

VALENCIENNES

Encore les cambrioleurs

Jeudi, vers neuf heures du soir, le fils âgé de M. Marbotin, avoué, rue des Hospices, traversait le jardin de la maison lorsqu'il entendit un bruit insolite au dessus de lui. Levant la tête il aperçut deux hommes sur le toit de la maison.

Il courut prévint ses parents, alle chercher sa carabine et revint dans le jardin.

Après avoir fait les sommations, M. Marbotin fit feu à deux reprises, la première fois à blanc, la seconde fois à balle, dans la direction où il avait aperçu les individus.

La police fut prévenue et des agents ne tardèrent pas à arriver. Ils montèrent au grenier puis sur le toit, où ils firent des recherches ainsi que sur les toits voisins.

Jusque minuit et demi les recherches continuèrent. On inspecta toutes les maisons du quartier, on explora les caves, les cours et les greniers, mais inutilement. A la première alerte, les malfaiteurs avaient décampé.

Il y a quelques jours, des tentatives de cambriolage avaient eu lieu dans la même rue.

On comprend l'anxiété de la population valenciennoise, émue à juste titre, par les exploits si souvent renouvelés des cambrioleurs.

ANZIN. — Conseil municipal. — Le Conseil se réunira en séance extraordinaire le lundi 16 janvier, à 8 heures, à la mairie, pour examiner l'ordre du jour suivant :

Chemins ruraux : Travaux d'entretien en 1904 ; procès-verbal de réception définitive ; approbation. — Recrutement : Jeunes gens dispensés en vertu des art. 21 et 22 ; avis. — Secours Mutuels : demande de bourse. — Soutiens de famille : Conscrits de la classe 1904. — Communications diverses.

RAISMES. — Cercle St-Joseph. — Une conférence de géographie, avec projections, sera offerte dimanche prochain, à 6 heures du soir, aux membres du cercle, dans le local de la société, place de la Mairie. Cette seconde conférence de la saison aura, nous n'en doutons pas, le succès de la première et les auditeurs auront le plaisir de s'instruire tout en passant agréablement une partie de la soirée.

Union Saint Nicolas. — La réunion générale de cette société de secours mutuels aura lieu dimanche 15 janvier, à 3 heures précises de l'après-midi, chez M. Dumonllo, rue de Vicoigne. Les membres actifs sont obligés d'y assister.

ŒUX. — Assailli et dévalisé. — M. Jeuslain-Paquet, chef canionnier, était allé toucher, mardi soir, sa paie et celle de sa femme. En s'en retournant, il fut accosté par un individu qui lui demanda la route de Lourches.

Paquet lui indique le chemin ; il n'avait pas parcouru dix mètres qu'il fut assailli par trois inconnus qui le rouèrent de coups et le jetèrent dans un fossé, s'emparèrent de sa paie (115 francs), et lui déchirèrent ses vêtements.

Dans toutes les épiceries fines et confiseries, demandez le CHOCOLAT DROULERS

CAMBRAI

NEUVILLY. — Les esprits sont toujours surexcités à Neuvilly : à la suite des événements de la dernière grève, un incident est survenu, le 2 janvier, vers dix heures du soir, qui n'est pas de nature à amener le calme.

Un sieur Théophile Basquin, tisseur, père de la très connue Cléonisse Basquin, prétendant avoir surpris des propos tenus cette nuit-là par trois personnes dans la ruelle de la Petite Savetière, qui avoisine son domicile, a rejoint le nommé André Boudoux, âgé de 44 ans, cabaretier, et l'a frappé à coups de poing.

Basquin prétend qu'il a entendu l'un des trois individus proposer aux autres de mettre le feu à sa maison ; cette menace l'a d'autant plus effrayé que ce n'est pas la première fois qu'il est l'objet de tentatives d'incendie.

Les deux autres individus seraient les sieurs Charles Proy, âgé de trente-quatre ans, brodeur, et Achille Vitrant, âgé du vingt et un ans, berger.

Boudoux, Proy et Vitrant expliquent de la manière suivante les paroles entendues par Basquin. Proy aurait dit : « Vous avez tort de me faire passer par ici ; s'il arrivait quelque chose, on dirait encore que j'ai mis le feu. »

Une enquête est ouverte.

ORS. — Accident. — Lundi 2 janvier, Mme Wibaille, de Landrecies, descendait à Ors au train de 6 h. 1/2 du soir.

En passant sur le pont de la voie, elle glissa et malheureusement qu'elle se casse la jambe.

M. le chef de gare lui donna les premiers soins avec l'aide de quelques personnes présentes, et dans la soirée une voiture reconduisit Mme Wibaille à son domicile.

CATILLON. — Le suisse qui conduit tant de morts au cimetière, y est un jour conduit lui-même. C'est assez commun que subissait samedi dernier M. Sacardinux.

Dans sa grande tenue avec son riche baudrier et son hiconne empanaché il faisait bonne contenance et portait crânement sa hallebarde et sa canne, c'était un beau suisse que le suisse de Catillon.

En raison de l'importance de son chiffre d'affaires, *la Grande Pharmacie de France*, 1, rue Faidherbe, à Lille, garantit ses produits toujours frais et d'une pureté absolue, qu'elle achète directement ; ses expéditions pour le dehors, sont remises en gare sitôt réception des ordres, franco port et emballage pour toute commande comportant 10 francs de pharmacie pure, Spécialités et eaux minérales exceptées. 6

AVESNES

NON-HERGIES. — Des caprices. — Que se passe-t-il donc à notre horloge communale ? Depuis plusieurs années, elle marche et elle s'arrête ; et puis elle marche encore et elle s'arrête de nouveau. Ce n'est cependant pas faute de soins. Nos édiles appellent l'homme de l'art, et l'homme de l'art l'ausculte et lui trouve un peu *fêlé*. Et de fait, il la touche à peine, et la voilà remise en marche, comme à l'époque de sa première jeunesse. Mais après quelques jours elle retombe dans son immobilité. Mais alors qu'y a-t-il donc à notre horloge ? Il y a que c'est peut-être un sort qu'on lui a jeté. Le somnambule de Sous-le-Bois, pourrait sans doute expliquer ce mystère.

JEUMONT. — M. Lefort s'est rendu adjudicataire des droits de place, marchés et fêtes publiques pour la commune de Jeumont, à partir du 1er janvier 1905, moyennant une redevance annuelle de 2.300 francs.

A l'instruction. — M. Brosson, juge d'instruction, a interrogé, vendredi, à neuf heures, Arthur Petit, l'assassin de Marthe Carlier, à Jeumont. Il a ensuite entendu plusieurs témoins. Cette instruction touche à sa fin et après un dernier interrogatoire de Petit, M. Brosson transmettra le dossier à la chambre des mises en accusation.

FERRIÈRE-LA-GRANDE. — Le 5 janvier, le nommé Stordeur, Albert, soldat au 165e d'infanterie à Stenay (Meuse), en permission de cinq jours à Dompierre, était venu habillé en civil chez son beau-frère, M. Henri Bertrand, ouvrier en cuivre à Ferrière-la-Grande. Il laissa en partant un paquet qu'il avait apporté avec lui et contenant ses effets militaires. M. Bertrand, supposant que le militaire a passé la frontière, les a remis à la gendarmerie de Maubeuge, qui a avisé le sous-intendant militaire.

ANOR. — Mois de décembre. — Naissances. — Flavigny Jeanne. — Bourgeois Raymond. — Collaert Jules. — Alvédin René. — Bribaye Madeleine. — Meunier Arthur. — Daubercies Adrien. — Davoine Blanche. — Foetier Madeleine. — Strens Roger — Neuschwander Francisa. — Wercquier Clotaire.

Mariages. — Refesvart Joseph, 31 ans, et Alphonse Carion, 27 ans. — Dumont Léon, 25 ans, et Alphonsine Lobet, 27 ans. — Canivet Alfred, chauffeur, et Joséphine Gastin, ménagère. — Hosselet Léon, 24 ans, et Marie Thibaux, 18 ans. — Guerit César, verrier, et Eugénie Alvedin, ménagère.

Décès. — Lachambre Alfred, 60 ans, époux de Juliette Créquit. — Deleitre Isabelle, 70 ans, veuve d'Auguste Delmont. — Lemaître Marie, 61 ans, épouse de Florent Dupal. — Jacquot Hector, 42 ans, époux d'Adèle Campin. — Walry Victoire, 79 ans, veuve de Camille Danbercies.

MAUBEUGE

Pour passer les mauvais jours. — La gendarmerie a arrêté et conduit à la prison d'Avesnes, Bernard Léon, 20 ans, en vertu d'une contrainte par corps, suite d'une condamnation pour coups, Bouquet Jules, 21 ans et Rousies Alfred, 20 ans, également pour purger leur contrainte, ayant été condamnés pour coups et bris de clôture, et Deroux J.-Bte, 35 ans, condamné pour vol.

— Kippeas Constant, 29 ans, chauffeur à Maubeuge, condamné le 26 juillet dernier à 15 jours de prison pour coups, s'est constitué prisonnier à la maison d'arrêt d'Avesnes.

SOUS-LE-BOIS. — Père brutal. — Le Parquet d'Avesnes s'occupe en ce moment d'une grave affaire qui se serait passée à Sous-le-Bois. Un garçon boulanger, Alfred D..., né à Origny (Aisne), est accusé d'avoir martyrisé la dernière de ses quatre enfants, qui est âgée de deux ans et demi. Sous prétexte que cet enfant était malpropre, il la plongeait dans de l'eau glacée, puis, pour la sécher sans doute, la plaçait sur le poêle tout rouge. La pauvre petite malheureuse était couverte de brûlures. Le misérable a donné à la gendarmerie de Maubeuge des explications plutôt embarrassées. Comme il a promis de cesser ses brutalités révoltantes et que sa présence est nécessaire pour empêcher cette famille de mourir de faim, D... a été laissé en liberté, mais il aura à répondre de ses actions devant la justice.

Un drôle de corps. — Le sieur A..., journalier, demeurant rue de Feignies, à Sous-le-Bois, un peu simple d'esprit et atteint d'épilepsie, voulait absolument, dimanche soir, se faire écraser par le tramway.

L'agent Lasson, prévenu, l'emmena au poste et le garda jusqu'au lendemain, afin d'éviter qu'il ne mît ses projets à exécution.

LOUVROIL. — Les nommés Fauconnier Prosper et Monlay Raoul, tous deux journaliers à Louvroil, ont à deux reprises différentes, brisé un carreau à la porte de l'estaminet de Mme Merteau Augusta, épouse de M. Gillard. Ces deux jeunes gens ont comme excellente référence l'honneur d'appartenir à la bande noire qui a tant fait parler d'elle depuis quelques mois dans la commune de Louvroil.

Procès-verbal a été dressé contre eux par les soins de la gendarmerie de Maubeuge.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 13 janvier

Présidence de M. Chaudel, vice-président

Un empoisonnement par le sel d'oseille. à Armentières

Le 15 novembre 1904, le sieur Charlet, ouvrier à Armentières, achetait à M. Noterman, épicier à Armentières, 125 grammes de sel Anglais pour bestiaux. Le sel Anglais devait servir de purge à Mme Charlet.

Le lendemain, en effet, vers 4 heures du matin, Mme Charlet faisait dissoudre les 125 gr. de sel anglais dans deux tasses d'eau chaude, et en absorbait la valeur d'une cuillerée à soupe. Mme Charlet s'écriait aussitôt : « Je suis brûlée. » On appela aussitôt le docteur, M. Vaillant, qui arriva à 5 heures, et ne put alors que constater le décès.

Le 15 novembre, M. Bole, médecin-légiste à Roubaix, fut chargé de faire l'autopsie de Mme Charlet, avec le concours de M. Dullitieul.

Il constata la coloration rouge grossille du sang, caractéristique de l'empoisonnement par le sel d'oseille.

Le docteur Bole fit l'analyse des viscères dont il retira 3 grammes de sel d'oseille.

Noterman comparaît aujourd'hui devant le Tribunal correctionnel sous le double inculpation d'homicide par imprudence et de détention illégale de produits pharmaceutiques.

Noterman explique à l'audience que tous les épiciers vendent du sel anglais pour bestiaux et du sel d'oseille pour servir au nettoyage. Il avait reçu ces substances de son prédécesseur.

Malheureusement, la femme de son prédécesseur et sa femme à lui se sont chargés du rangement des marchandises. Le sel d'oseille d'un boeal où il était d'abord contenu — ceci résulte de la déposition de M. Bray, prédécesseur de Noterman, — avait été transvasé dans un sachet de toile grise.

M. Noterman avait demandé à Charlet si on sel devait servir pour bestiaux, et sur sa réponse qu'il devait servir pour sa femme il lui avait recommandé de n'en pas donner plus de 16 grammes, le sel étant très fort. Or, Mme Charlet en a pris 18 grammes.

Le sel d'oseille n'étant toxique qu'à partir de 12 grammes, si Mme Charlet avait suivi les recommandations de Noterman elle ne serait pas morte.

Me D'Hooghe qui plaide pour Noterman, reconnaît la détention illégale et la vente de produits pharmaceutiques. Il fait valoir toutes les circonstances qui ne sont conjurées pour causer ce drame et demande l'indulgence du tribunal pour un homme très honorable et, dans la circonstance, très malheureux.

Le tribunal inflige à Noterman 500 francs d'amende pour la contravention, et 8 mois de prison avec sursis pour l'homicide par imprudence.

Un homme écrasé par une cheminée

M. Emile Desmedt, entrepreneur à Lille, faisait démolir une cheminée à Saint-André près de l'usine Cottinn. Les étançons avaient été posés à la cheminée enfin (par la base). Les étançons étaient enduits de pétrole et devaient être brûlés au moment où la cheminée en a été suffisamment démolie. Malheureusement les étançons brûlèrent d'eux-mêmes. La cheminée s'écroula et l'un des ouvriers fut surpris et écrasé.

L'expert M. Dantzer conclut à une responsabilité mitigée de Desmedt, lequel après plaidoirie de Me Decandin est acquitté.

Un fidèle collaborateur

Defever Charlemagne fait opposition à un jugement de défaut. Il avait aidé César Herent, entrepreneur de transports à Tourcoing, à se créer une clientèle. Mais pour se payer dignement, il mettait en poche l'argent qu'il recevait des clients.

A l'audience d'ailleurs il nie formellement et prétend qu'il abandonnait ses appointements pour faire marcher le commerce.

Malheureusement il a signé une sorte de reconnaissance de sa faute que produit son patron. Un mois de prison.

Le revolver

Le 24 octobre 1904, Vandecestel Albert, 22 ans, et son cousin de même nom et prénom, entraient chez Dedruyver, cabaretier à Tourcoing. Ils étaient tous deux légèrement émus. Ils interpellèrent immédiatement Dedruyver, lui reprochant de faire des embarras parce qu'il avait chevaux et voitures, et appelant sa maison une maison de débauche. La querelle s'envenima si bien que Dedruyver et sa mère durent se retirer dans la cuisine, poursuivi par les deux Vandecastel devenus furieux. L'un d'eux attrapa une chaise et se mit à casser porte, carreaux et bec de gaz.

Se croyant menacé, Dedruyver prit un révolver et en tira un premier coup qui atteignit Vandecastel à la joue. Vandecastel s'enfuit en criant : « Je ne suis pas encore mort, je t'aurai ». A la porte du cabaret un second coup atteignit Vandecastel au poignet.

Après plaidoirie de Me Santerne, Dedruyver est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

Des betteraves qui coûtent cher

Pour avoir ramassé des betteraves sur le vole public, à Marquette, Weber et sa femme Marie Lassus avaient été condamnés par défaut à 1 mois et 15 jours de prison. Sur leur opposition, le Tribunal change cette peine en une peine de 5 fr. d'amende.

Un garde trop zélé

Le lendemain de ce fait, le garde Tournel rencontra Weber. Une altercation se produisit. Les témoins entendus à l'audience affirment que le garde avait giflé Weber en lui disant : « Vous êtes un voleur ; allez-vous-en ». Le garde reconnaît avoir affirmé le jour de son interlocuteur. Weber répondit alors : « Vous êtes un lâche ».

Poursuivi pour outrages à un garde dans l'exercice de ses fonctions, Weber est acquitté.

AFFAIRES DIVERSES

Alfred Heyte, 1 mois de prison, et Désiré Vanregnecker, 20 jours, pour coups à Pauline Vandenbos, à Comines, et outrages au garde Leclercq.

Séraphin Seghers, 34 ans, a frappé sa femme avec le couvercle du poêle le 8 janvier ; huit jours de prison.

Elodie Bregue, 15 ans seulement, a volé 4 fr., le 4 courant, à M. Charles Deconyack, rue d'Emmerin, à Hanbordin.

Le tribunal la confie à l'assistance publique.

Florentin Pauwels, 50 fr. d'amende avec sursis pour coups.

Henri Spilers, 10 jours de prison par défaut pour bris de clôture.

Désiré Dubois, bris et violence, 15 jours avec sursis.

Tribunal correctionnel de Douai

Président : M. Rousseau

— Mendicité. — Vingt jours de prison à Urbain Calippe, 42 ans, ébéniste à Douai.

— Infraction à interdiction de séjour. — Deux mois de prison à Pierre Larochs, 54 ans, laminoir, né à Priest dans la Creuse.

— Outrages — Quarante jours de prison, à Alfred Gabet, 28 ans, mineur à Douai.

— Vagabondage. — Dix jours de prison à Eriz Calame, 30 ans, journalier, arrêté à Orchies ; 40 jours de prison à Jean Viquez, 37 ans, journalier, arrêté à Orchies.

— Abus de confiance. — Dix jours de prison avec sursis à Eugène Bailleul, 56 ans, cordonnier à Douai.

— Chasse avec engins prohibés. — 50 fr. d'amende avec sursis à Gustave Couppé, 36 ans, journalier à Wagnonville.

— Coups. — 3 mois de prison et 50 fr. d'amende à Edmond Pouchard, 28 ans, mineur à Billy-Montigny, qui a brisé le bras gauche d'un de ses amis le sieur Henri Noes, 35 ans, journalier à Douchy.

Mouvement du port de Dunkerque

Entrées du 13 janvier

Caen, Vap. Ville-du-Havre, 90, div. Duchateau.

Riga, Vap. russe Sigurd, 1279, dm. du 13

Londres, V. ang. Cassel, 257, dm.
Saint-Malo, V. Penfeld, 455, dm. Leroy.
Londres, V. ang. Auricula, 412, div. Morel.
Bougie, Rem. Opposition, 14, lège.
N.-Orléans, V. ang. Sahara, 2665, dm. Gondrand.
Pisagua, 3-m. ang. Machribanish, 641, nitrate.

Sorties du 13 janvier

Havre, Vap. Parahyba, 1886, dm. Ch.-Réunis.
Londres, V. ang. Indraghire, 816l, dm. Gondrand. cr.
New-York, 3-m. Maréchal-de-Gontaud, 1764, dm. Fayol.

MARCHES

Lille. — SUCRES. — Sucre-cassé : » » ,78 .. ; En pain n° 1 : 78 50 les 3 : » » ; Cuite 1er jet : 40 50 à » » les 88° » » à » .....

ALCOOLS. — 876 fin disp. : 48 .. à .....

Cassel. — 12 Janv. — Fèves .. .. à ..... Avoine .. .. à .. .. ; pommes de terre .. à .. .. pois .. .. à .. .. ; de 180 blocs de beurre, vendus de 6.20 à 6.80 les 2 k. ; 200 k. .. beurre en pièces, 1/2 kil., 1.60 à 1.80 ; Œufs, les 26, 2.75 à 3. .. ; Prix moyen du blé : ..... ; taxe du pain : blanc, .../.., bisot, .../.., ménage .. ../..

Paris, 12 Janvier.

SUCRES RAFFINÉS (cote commerciale). — Rien disponible est toujours assez recherché par la consommation. La tendance est ferme, mais les cours ne varient pas.

On cote à Paris en disponible, les 100 kilos, par wagon complet et suivant marques :

En cartons de 5 kil. ragés	79 ..	à 79 50
» 1 kil.	80 50	81 ..
En caisses de 50 à 60 kil.	79 50	80 ..
» 25 à 30 kil.	80 ..	80 50
» 10 kil.	80 50	81 ..
Raffinés en pains	76 50	77 ..

Pour les cours de province, il y a lieu d'ajouter à cette cote les frais de chargement et de transport, qui sont plus ou moins élevés, suivant les régions.

Cours pour l'exportation franco sur wagon ou sur bateau, les 100 kilos, à Paris, droits déduits : cubes, 50,50 à 51 fr. ; pains, 48,50 à 49.

SIROPS ACCESSOIRES. — On cote en disponible, les 100 kil., par wagon complet et suivant marques :

Gaux détaillés en sacs	73 50	74 ..
Irreguliers	74 ..	75 ..
Fonds de cuves	73 50	74 50
Sucres en poudre	73 ..	74 ..
Semoules (suivant finesse)	76 50	77 50
Glucos	36 50	37 50
Cristallisés extra acquitté	22 25	22 75
— en poudre	73 25	73 75

LE HAVRE, 13 Janvier.

Saindoux, en francs par 100 kilos. — Invariable.

Wilcox, janvier	84...
— février	84...
— mars	84.25
— avril	84.25
— mai	84.50
— juin	.....

Pétrole, en francs par 100 kilos. — Invariable.

Disponible	18.75
Courant	18.75
Février	19...
Mars-Avril	19.25

La fabrique d'Articles de voyage SOYEZ Père, Lille, met en vente un choix immense de Couvertures de voyages. 6

LES MALADIES DE LA PEAU
et le Ferment de raisins

Les manifestations maladives de la peau ne sont pas, comme le croit souvent le public, seulement dues à des causes locales. C'est la raison pour laquelle les pommades, les poudres, les emplâtres, tous les moyens externes donnent souvent de si pauvres résultats. On prend l'effet pour la cause et on oublie de traiter celle-ci.

Il suffit de raisonner pour s'en convaincre. La variole, le scarlatine, la rougeole ont bien des répercussions sur la peau puisque c'est sur elle qu'elles inscrivent leur signature. Que pourrait bien faire une pommade en pareil cas ? Rien, tout le monde le sait. Il en va de même pour toutes les autres manifestations. Elles sont dues à des causes internes, à des troubles profands. C'est le sang qui est vicié, c'est le sang qui est troublé et ces troubles proviennent de la présence d'éléments qui viennent, lorsqu'ils débordent les lignes de défense, fleurir sur le peau comme les champignons on les mousses parasites sous les arbres.

Rien ne serait plus simple que de garder ou de reconquérir un teint clair si l'on voulait purifier son sang. Sans doute les purgatifs, les dépuratifs peuvent rendre quelques services, mais que peut bien la chimie devant la nature ? Et combien, plus simple, plus logique, moins dangereux serait l'usage de ferments vivants, vigoureux, actifs, destructeurs d'éléments acolfs, comme *le sont les ferments de Jacquemin*. Ils entrent dans le sang, s'assimilent à lui, et balaient par leur action génératrice les produits toxiques ou morbides qu'ils rencontrent.

La peau, a dit Bayle, est le miroir du sang. Qu'on rende à celui-ci sa limpide sonlenr et sa puissance nourricière et c'en sera fait des dartres et des boutons parasites nuisibles que les ferments de Jacquemin détruisent et font disparaître à tout jamais.

Docteur Montigny.

AUX MALADES. — On ne saurait trop engager les malades à se mettre en garde contre les produits de la pharmacopée présentés sous le nom de Ferment de raisins *et dans lesquels la levure de raisins fait souvent défaut, ou se trouve sous une forme affaiblie, dont l'efficacité est par conséquent nulle. Nous rappelons que la fabrication du vrai ferment de raisins sous forme active, nécessite une installation considérable, des appareils modernes et perfectionnés que seul possède l'Institut de Recherches scientifiques et industrielles de Maizeroille (Fondation G. Jacquemin).*

Pour tous renseignements, écrire à M. le professeur Jacquemin, Institut de Recherches scientifiques, à Maizeroille, près Nancy (Meurthe-et-Moselle), qui, sur demande, enverra gracieusement une brochure contenant la communication à l'Académie de Médecine et de nombreuses observations sur des cas particuliers. Dans un but de vulgarisation humanitaire, l'Institut Jacquemin enverra le Ferment de Raisins franco de port et d'emballage.

SI VOUS VOULEZ
Manger avec appétit.
Réconforter votre sang.
Combattre l'Anémie avec succès.
Boire une Consommation agréable.
prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de
BANYULS-TRILLES
quinquina spécialement recommandé par MM. les Médecins aux hommes, dames et enfants.
Dans tous les Cafés, les bons Estaminets, et chez les Entrepositaires.
Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons.

BANQUE DU NORD ET DES FLANDRES
Société anonyme au capital de 25 millions de francs
A. & L. PALLIEZ, Adm.-Dr
Siège social : Lille, 108, rue Nationale
Bureau auxiliaire : Lille, 39, rue Faidherbe
ORDRES DE BOURSE
RENSEIGNEMENTS GRATUITS
CHARBONNAGES AU TARIF OFFICIEL SANS COMMISSION
Organe hebdomadaire : *Echo des Charbonnages*
Abonn. : Nord et limitr., 2 fr. par an. Autres départ., 3 fr.

Vous souffrez de maux de tête, de pesanteurs d'estomac ; vous avez des insomnies, des migraines, et vous en cherchez la cause ; une mauvaise digestion occasionne toutes ces douleurs. Une cuillerée à bouche de **Vin Gobert à la Pepsine et à la Diastase**, vous guérira complètement. Le flacon 2 fr.
Pharmacie Centrale de Lille, 26, r. Esquermoise

BOURSE DE LONDRES

13 janvier, 1905	Cours précéd.	ouvert.
Consolidés	86 1/2	86 1/2
Extérieure	20 5/8	20 5/8
Turc (série D)	87 1/8	87 1/8
Banque ottomane	13 5/8	13 3/8
Rio Tinto	64 5/8	64 5/8
Consols (Goldfld)	8 3/16	8 3/16
East Rand	8 15/16	8 15/16
Rand mines	11 5/16	11 5/16
Chartered	2 1/8	2 1/8
Robinson Gold	10 ./.	10 ./.

BOURSE DE BRUXELLES

DU 13 JANVIER 1905

Dernière journée		Cours de la veille	Cours du jour
	CHARBONNAGES		
1 mars 1904	Ougrée	1875	
3 août 04	Anderlues	270	265
4 avril 99	Bernissart	415	412
5 avril 04	Bois d'Avroy	635	625
11 avril 04	B.-E. à Lambusart	1750	
15 oct. 04	Boringe Central	5/8	
15 avril 04	Charb. Belge	457	470
2 mai 04	Chevelläre à Dour	1950	1950
3 mai 04	Concorde	1980	50
3 mai 04	Courcelles (Nord)	1400	
	Croyère	150	1/4
15 avril 04	Dalbisch	1210	
2 août 04	Espérance, B. F.	520	
2 mai 04	Fontaine Lévêque	1040	
	Furstenberg Cap.	92 50	
	Farstemberg Div.	77 50	
15 avril 04	Gouffre	1240 50	
17 nov. 03	Grand Bonsom	800	
31 déc. 03	Gr. Machine à Feu	2205	2205
15 mars 01	Grand Malaborg	480	
15 juin 1901	Helene S. Pierre	161 50	
2 mai 04	Hasard	380	
5 oct. 04	Horloz	1640	1625
3 nov. 03	H. Unies de Charl.	190	190
1er oct 04	La Haye	165	
31 mars 04	Levant du Flénu	4300	
15 avril 04	Marcinelleanes	770	
1 février 04	Marienmont	1800	
2 nov. 04	Noël Sart culpart	1267 50	
3 juin 04	Nord de Charleroi	870	870
3 août 04	Patience Beaujonc	1170	1170
1 mars 04	Produits au Flénu	1000	
2 juin 04	Réunis de Charl.	1325	1325
3 mai 04	Sacré Madame	2500	
3 octob. 04	Trieu Kaisin	1/0	700
	ZINC		
1er juin 04	Asturiennes	5400 50	
3 nov. 04	Austro-Belge	300	300
3 nov. 04	Nébide	1190	1190
31 déc. 1900	Nouvelle Montagne	320	
10 mai 04	Vieille Montagne	240	250
2 mai 04	Zinc de Stolberg	1474	1477
	Djebels	600 50	605
	MÉTALLURGIE		
3 nov. 04	Aachner	7235	7490
30 déc. 1900	Angleur	375	379
16 juillet 03	Brunsk		
2 nov. 04	Cockerill	1627 50	1625
14 déc. 03	Dnieprovienne	1980	1980
15 mai 99	Nicolaief	215	
3 août 04	Ougrée	1635	1638
	Providence Russe	140	140
28 déc. 1903	Russo-Belge	1165	1175
3 nov. 04	Sarrebrack	5870	5867
	Kolomna	665	655
	DIVERS		
	Bonle 2e el.	98 70	99
	Bruxelles 1898	160 935	165
	— 1903		
	Anvers 1887	100 635	
	— 1903		
	Jand	91	91
	Congo, Lots	78 00	
	Métropolitain		
11 juillet 04	S. Nat. de Belgique	4350	4350
	Lodz (C. de f. russe)	1200	
	Congo (parts)	4670	

Imp. de la *Croix du Nord*, 15 r. d'Angleterre Lille. — *Le Gérant* : Ch. Vésin

BOURSE DE LILLE

DU 13 JANVIER 1905

Cours transmis par la Banque du Nord et des Flandres

A. et L. PALLIEZ, *108, rue Nationale et 39, rue Faidherbe, LILLE.*

OBLIGATIONS	Cours précéd.	Cours du jour
Nord 1870	426 »	» »
— 3% 1898	495 »	» »
— — 1903	490 »	» »
Douai 1894	425 »	» »
— 1895	493 »	» »
Roubaix-Tourc	49-25	» »
— — 1898	495 »	» »
Roubaix 1903	490 »	» »
Tourcoing 1902	495 »	» »
Armentières 1898	502 »	» »
Valenciennes 1894	425 »	» »
Mines de Bethune 1879	480 ..	» »
— Douaisis 1894	512 »	» »
— Drocourt 1894	516 »	» »
— Escarpelle 1894	514 »	» »
— Marles 1893	505 »	» »
Ch. defer du Cambrésis	345 »	» »
Gas de Wazemmes 1-2	510 »	» »
— — 3e série	508 »	» »
Denain-Anzin (r. 4.780)	511 »	» »
BANQUES NATIONAL		
Crédit du Nord	535 »	» »
Verley-Decroix	1220 »	.... »
Dewicker et Cie	1640 »	» » »
VALEURS DIVERSES (ACTIONS)		
Gaz de Wazemmes	510 »	» »
Bonnin et Cie	640 »	... »
Saint-Sauveur-Arras	375	» » »
Usines Saint-Denis	3040 »	» » »
Jenin-Amiot	.... »	» » »
Haute-Fournaux-E.	» »	» »
Fonds de la Lessive	650	» »
Soc. Métal. Mosset	» »	» »
Bonello-Mathonge	» »	» »

CHARBONNAGES (ACTIONS)	Cours précéd.	Cours du jour	Offert	Demandé
Albi	1320 »			
Aniche	1255 »	1254 »	1250 »	1300 »
Douai	5500 »	5500 »	5500 »	5600 »
Douchy	604 »			